

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dorine NOUALLET  
téléphone : 01 60 56 70 97  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 7 juillet 2017

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 18 octobre 2016.

Par courrier réceptionné le 23 mai 2017, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 6 juillet 2017 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Madame Dorine NOUALLET a présenté à partir de votre dossier de PLU.

***La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.***

***Elle assortit son avis des recommandations suivantes :***

- revoir le périmètre de la zone Aa pour le proportionner aux besoins exprimés par les agriculteurs ;
- reclasser la rivière et ses bordures en zone N ;
- s'assurer que la zone Azh correspond aux enveloppes de classes 1 et 2 de l'enveloppe proposée par la DRIEE et de classe 3 si le caractère humide est vérifié.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Yves PELLETIER  
Mairie  
1 rue de Meaux  
77230 VINANTES

Le Directeur Départemental des Territoires  
de Seine-et-Marne



Yves SCHENFEIGEL